

Le monastère de Mistassini : sa suppression ou sa formation en prieuré, 1900-1903

André Côté, L. ès L., M.A., D.E.N.S.

Volume 40, 1973

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1007249ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1007249ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Historia Ecclesiae Catholicae Canadensis Inc.

ISSN

0318-6172 (print)

1927-7067 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Côté, A. (1973). Le monastère de Mistassini : sa suppression ou sa formation en prieuré, 1900-1903. *Sessions d'étude - Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 40, 92-111. <https://doi.org/10.7202/1007249ar>

Le monastère de Mistassini: sa suppression ou sa formation en prieuré, 1900-1903

L'établissement des trappistes à Mistassini, désiré par les autorités religieuses et civiles de la province de Québec, et effectué à la fin de l'année 1892¹, allait permettre à la colonisation du Lac Saint-Jean de faire de notables progrès. Des colons suivirent la trace des moines, se groupèrent autour du monastère, comme c'était souvent le cas à l'époque médiévale, pour donner naissance, quatre ans plus tard, à la municipalité de Saint-Michel de Mistassini². La fondation, qui dépendait en grande partie de la Trappe d'Oka — la maison mère — mais aussi de l'évêque de Chicoutimi — le supérieur légitime des communautés, établies dans le diocèse — connut maintes difficultés au cours de la première décennie. Les colons, les autorités municipales, et même le curé, oubliant que les maisons du village avaient été construites sur le terrain des Pères, à proximité du monastère³, regardaient déjà de mauvais œil cet établisse-

¹ Les religieux s'établirent au confluent des rivières Mistassini-Mistassibi, le 10 novembre 1892. Ils occupèrent au début un vieux *campe* qui avait servi d'abri aux animaux durant plusieurs mois. Nous avons analysé longuement ce projet d'établissement au Lac Saint-Jean et les difficiles débuts du monastère dans notre étude, intitulée: *L'ordre de Cîteaux et son établissement dans la province de Québec, depuis la Révolution française jusqu'à 1935*, thèse de maîtrise soutenue à l'Université Laval en février 1972, lviii — 204 p., cartes, plans, photos, h.-t., p. 83-106.

² L'érection de cette municipalité a été décrétée le 26 décembre 1896; cf. *La Gazette officielle de Québec*, 1897, I, p. 53; la municipalité était formée des rangs XIII, XIV, XV, XVI et XVII, canton Parent, de même que des cantons Pelletier, Dolbeau et Racine.

³ Les trappistes desservirent la population à compter des débuts jusqu'au 12 août 1895, alors que l'abbé Auguste-Louis-Adrien Delay, ancien aumônier à l'école d'agriculture d'Oka, fut nommé premier curé de la mission avec résidence au monastère. La première église, construite d'après le plan du Père Placide Potvin, architecte et moine à Oka, fut bénite le 8 décembre 1895 par le Père Jean de Dieu Grolleau, supérieur de la fondation. Un presbytère fut construit et occupé le 1^{er} octobre 1897. Étant donné que les édifices de la Fabrique étaient érigés sur un terrain loué par les Pères, Saint-Michel de Mistassini, restera une mission, sur le plan religieux, pendant plus de 50 ans. Les Pères ne souhaitaient pas évidemment qu'un trop grand nombre de familles s'établissent dans leur village, et dès qu'ils en avaient l'occasion, ils vendaient des maisons dont ils étaient généralement les propriétaires avec obligation pour l'acheteur de les éloigner du village. Les curés de la paroisse et nombre de citoyens s'opposèrent toujours à ce «villain procédé» et, en 1924, la situation s'était tellement détériorée que l'évêque de Chicoutimi dut s'occuper personnellement de l'affaire. Après avoir analysé longuement cette embarrassante question, il décida en 1928 de fermer les édifices de la Fabrique et de former trois paroisses nouvelles: la première, qui conserva le nom de Saint-Michel de Mistassini, eut son église et son presbytère dans le village de Bellevue, situé sur la rive gauche de la Mistassibi, non loin du confluent des rivières Mistassini-Mistassibi; l'église du village des Pères connut sa dernière célébration le 11 novembre; la seconde eut comme titulaire saint Eugène et la troisième porta le nom de Saint-Stanislas; la paroisse de Sainte-

ment qui manquait de main-d'œuvre et de ressources financières. Les supérieurs se succédaient à tour de rôle — il y en eut exactement cinq en neuf ans — et les problèmes paraissaient insolubles.

Devant une telle situation, les autorités cisterciennes se demandèrent s'il ne fallait pas supprimer la fondation dont l'avenir demeurait sans espoir. M^{gr} Bégin, archevêque de Québec, qui avait d'ailleurs préparé l'établissement de Mistassini alors qu'il était évêque de Chicoutimi, et M^{gr} Labrecque, son successeur qui avait toujours su encourager les moines, prirent avec vigueur la défense de leur monastère et demandèrent même son érection en prieuré titulaire.

Ces diverses questions, qui firent couler beaucoup d'encre — l'ampleur des sources manuscrites qui sont parvenues jusqu'à nous l'atteste avec évidence — seront analysées au cours de l'exposé qui va suivre. Les enquêtes menées par les deux parties, les exigences de l'une, les réticences de l'autre, et les émois qui secouèrent la jeune fondation avant qu'elle ne connaisse la décision finale, sont autant de points qui retiendront notre attention.

* * *

Le premier qui douta du succès de la fondation fut Dom Antoine Oger, Père abbé du monastère d'Oka⁴; en tant que responsable de cet

Thérèse d'Avila (Dolbeau) avait été formée l'année précédente; son curé-fondateur était l'abbé Joseph-Georges Renaud. Les maisons qui formaient le village des Pères furent démolies et il n'en reste actuellement aucun vestige. Les terrains sur lesquels s'établirent les moines et les premiers colons de Mistassini servent depuis lors de pâturage aux animaux du monastère. Les jeunes d'aujourd'hui qui habitent dans les environs doivent questionner leurs parents pour avoir quelques vagues informations sur ce village qui fut si célèbre en son heure. Il serait trop long d'énumérer les sources consultées sur cette question; aussi, pouvons-nous tout au plus suggérer au lecteur de consulter notre étude, *op. cit.*, *passim*; on pourra, de cette façon, reconstituer l'ensemble des sources manuscrites qui nous ont été utiles.

⁴ Pierre Oger, dit Dom Marie-Antoine, est né à La Jumellière (Maine-et-Loire), le 17 juin 1852; fait ses études classiques au petit séminaire de Montgazon, sa théologie au grand séminaire d'Angers et reçoit l'ordination sacerdotale, en décembre 1877; d'abord professeur à l'institution Saint-Louis de Saumur, il se retire, avec la permission de son évêque, le célèbre Charles-Émile Freppel, à la Trappe de Bellefontaine, le 14 septembre 1881; fait profession simple le 23 septembre 1883; nommé deuxième supérieur de la fondation d'Oka, il arrive à ce monastère le 2 septembre 1886 et prononce ses vœux solennels, un mois plus tard; élu prieur en mai 1887 et abbé le 26 mars 1892, il exerce cette charge jusqu'à sa mort, survenue le 1^{er} août 1913. Selon les mots de M^{re} Thomas-Grégoire Rouleau, principal de l'école normale Laval de Québec, il laissait « à sa communauté, l'exemple d'une vie édifiante et d'une mort de prédestiné, à ses amis, le souvenir d'un cœur d'or, et à tous ceux qui ont eu avec lui des relations, l'idéal de la distinction des manières, de la douceur des rapports, d'un esprit cultivé et modeste ». Sur ce personnage, voir Archives de la Trappe de Notre-Dame du Lac des Deux-Montagnes, Oka (à l'avenir : ATND, Oka), Registre des choristes, n° 18; *Bénédiction solennelle du T.R.P. Dom M.-Antoine, abbé de N.-D. du Lac des Deux-Montagnes d'Oka, à l'église de Notre-Dame de Montréal, le 29 juin 1892*, Montréal, Imprimeurs Arbour et Laperle, 1892; *Une page nouvelle de l'histoire de la Trappe d'Oka, Élection et bénédiction solennelle du Très Révérend Père Dom Pucône Gaboury, deuxième abbé de Notre-Dame du Lac des Deux-Montagnes, 24 octobre — 13 novembre 1913*, Montréal, Beauchemin, (1914), p. 5-10; « Élection d'un prieur à la Trappe de Notre-Dame du Lac des Deux-Montagnes », *Semaine religieuse de Montréal*, vol. 9, n° 21 (mai 1887), p. 404-406; « Election du R.P. abbé du monastère de Notre-Dame du Lac à Oka »,

établissement, ce dernier avait manifesté à quelques reprises le désir de tout abandonner, et, chaque fois, l'évêque de Chicoutimi, puis l'archevêque de Québec étaient intervenus pour qu'il continue l'œuvre déjà si bien commencée⁵. Mais le supérieur immédiat, toujours difficile à convaincre sur ce point, alla, semble-t-il, jusqu'à demander la suppression de la fondation aux Pères capitulaires, qui s'étaient rendus aux assises du Chapitre général, tenu à Cîteaux, au cours de l'été 1900. Après avoir eu vent de l'affaire, M^{sr} Labrecque s'opposa immédiatement à cette mesure⁶ et ne cacha point sa surprise à l'abbé de Cîteaux, étant convaincu que ce renseignement était erroné et que Dom Antoine ne voulait pas priver son diocèse de cette institution «après les sacrifices faits par le Diocèse de Chicoutimi, par l'archevêque de Québec, et par le Gouvernement de la Province pour mener à bonne fin cette importante entreprise».

À son avis, l'établissement de la Trappe de Notre-Dame de Mistassini, tel que fait, huit ans auparavant, constitue «un quasi-contrat bilatéral» entre la Trappe de Notre-Dame du Lac et les différents intéressés, représentés par l'évêque de Chicoutimi. Si, d'une part, le Chapitre général, à la demande de Dom Antoine, juge qu'il est nécessaire ou utile à l'ordre, au Canada, de supprimer la fondation de Mistassini, ajoute-t-il, il n'aura pas à intervenir dans cette décision puisqu'il ne lui appartient pas de s'immiscer dans les affaires intimes de l'ordre. Mais, d'autre part, devant une telle possibilité, il lui semble qu'il a le devoir de protéger les droits de son diocèse et de réclamer du Père abbé d'Oka les sommes versées pour cette fondation par les trois intéressés, dans l'intention expresse de favoriser la colonisation dans son diocèse.

Ces sommes, continue-t-il, seraient certainement suffisantes pour assurer l'établissement d'une autre communauté, qu'on chargera de poursuivre dans mon Diocèse, le but pour lesquels les RR. PP. de la Trappe avaient été établis à Mistassini. Les vrais amis des Trappistes considèrent l'abandon de la fondation de Mistassini comme désastreux pour eux-mêmes et pour l'œuvre de la colonisation dans mon Diocèse⁷.

Les Pères du Chapitre général, avisés de ces propos, décidèrent de conserver la maison «malgré les difficultés temporelles dans lesquelles elle

loc. cit., vol. 19, n° 14 (avril 1892), p. 219-221; «Bénédiction solennelle du T.R.P. Dom M. Antoine, abbé de Notre-Dame du Lac des Deux-Montagnes d'Oka», *loc. cit.*, vol. 20, n° 1 (juillet 1892), p. 13-14; Henri PERDRIAU, «Dom Marie-Antoine, abbé cistercien de Notre-Dame-du-Lac à Oka», *loc. cit.*, vol. 62, n° 6 (août 1913), p. 92-95.

⁵ Pour avoir plus de détails sur ce point, cf. André CÔRÉ, *op. cit.*, p. 106-120.

⁶ Télégramme de Labrecque à Dom Antoine, Chicoutimi, 28 août 1900. Archives de l'évêché de Chicoutimi (à l'avenir: AEC), Registre, Série A, Lettres, II, f. 107: «M'oppose absolument abolition Trappe Mistassini. Si fait, tout argent déboursé pour œuvre, devra être remboursé au Diocèse.»

⁷ Labrecque à Dom Sébastien Wyart, Chicoutimi, 28 août 1900. *Ibid.*, ff. 107-108.

se (trouvait) toujours⁸», et approuvèrent l'érection en prieuré du monastère, en supposant le consentement et le *votum* favorable de Labrecque, dont le seul témoignage « (pouvait) être décisif en cette grave question⁹ ». Ce dernier fut donc prié de dire franchement ce qu'il pensait de Mistassini et de son avenir; car si la communauté n'offrait pas de gages suffisants de persévérance, il serait inutile de l'ériger en prieuré titulaire. « Si Votre Grandeur est d'avis que (nous pouvons) procéder à l'érection, disent-ils, nous lui demandons de vouloir bien nous envoyer un témoignage écrit que nous puissions présenter à la Sacrée Congrégation à l'appui de votre supplique¹⁰. »

M^{sr} Labrecque était embarrassé de la réponse qu'il devait faire à l'abbé général; il désirait la séparation de Mistassini d'Oka, par conséquent son érection en prieuré, mais à la condition que la maison mère laisse Mistassini dans un état viable. Selon lui, Mistassini est privé d'une tête; on a lancé le monastère dans des affaires commerciales et industrielles qui ont grandement contribué à le déprécier dans la population du Lac Saint-Jean. De là, manque de vocations; de là, aussi, affaiblissement de l'esprit religieux. Il soupçonne que les affaires du monastère sont loin d'être florissantes. Il croit qu'il y a des dettes assez considérables, et s'il avait droit au Chapitre (ce qui n'existe pas, puisque les trappistes sont exempts de la juridiction de l'Ordinaire), il leur demanderait de vendre leurs moulins, leur pouvoir d'eau, de fermer leur magasin, de payer leurs dettes avec les revenus de ces ventes, et ensuite, de se contenter de vivre de leur travail avec leur belle ferme. Les bons Pères se mettraient ainsi dans des conditions favorables à la conservation de l'esprit religieux. Étant donné un pareil état de choses, il se demande pourquoi le Père abbé d'Oka, qui allait à Cîteaux pour supplier le Chapitre général de supprimer la maison de Mistassini, cherche maintenant à précipiter son érection en prieuré. Il croit que le supérieur immédiat veut se débarrasser d'une situation qu'il a faite, ou du moins qu'il n'a pas su empêcher efficacement. Il doute fort qu'on puisse s'occuper de mettre à la tête du nouveau prieuré un homme capable de dominer la situation et n'a guère confiance en ceux qu'on vient d'appeler aux postes de commandement à Mistassini. Avant de répondre au Père abbé général, son intention est donc de s'assurer par lui-même de l'état financier de Mistassini, d'une manière précise et certaine, d'avoir la promesse qu'on trouve un prieur qualifié pour remplir sa charge avec succès; enfin, de demander aux Pères de régler leurs dettes. De cette manière, toutes les difficultés seraient résolues, moins celle du recrute-

⁸ Lettre du Père Symphorien à Labrecque, Cîteaux, 18 septembre 1900. AEC, Série 8, Cote 22 (Père trappistes), vol. 3, P. 32.

⁹ Lettre du Père Symphorien à Labrecque, au nom de l'abbé général et des Pères définiteurs, Rome, 12 novembre 1900. *Ibid.*, P. 33.

¹⁰ *Ibid.*

ment des sujets qui ira bien lentement tant que les Pères n'auront pas refait leur popularité parmi la population du Lac Saint-Jean¹¹.

M^{sr} Bégin, archevêque de Québec depuis le 12 avril 1898¹², partageait les opinions de son successeur, Labrecque, mais ne croyait pas nécessaire que les moulins soient vendus immédiatement, parce qu'il était peut-être bon de les garder dans leur propre intérêt et dans l'intérêt des colons qui vivent auprès du monastère. « Il me semble, écrit-il, que si les Pères n'ont pas une dette trop considérable, ils doivent être en état de pourvoir à leur subsistance sur une terre dont une si grande partie est défrichée. » À son avis, l'institution devrait avoir pour prieur un homme intelligent, « capable de bien former et diriger ses moines et de se faire aimer de la population¹³ ».

Le 6 décembre, l'évêque de Chicoutimi signalait au nouveau supérieur de Mistassini, le Père Marie Beauregard¹⁴, la nécessité de connaître l'état des finances de sa communauté et des espérances futures, avant de donner son *votum* pour l'érection en prieuré, tel que demandé par l'abbé général; il avoua avoir été dans l'ignorance complète à ce sujet comme sur le reste, d'ailleurs, au point que Dom Antoine s'est rendu au Chapitre général pour demander la suppression de Mistassini sans lui en souffler un mot. Il souligna que le procédé aurait pu être plus délicat après le zèle qu'il a montré pour cette institution et c'est par hasard qu'il a connu l'intention du Père abbé. Il lui demanda, en outre, de vouloir bien lui donner quelques explications sur l'avis publié dans le *Colon du Lac Saint-*

¹¹ Lettre de Labrecque à Bégin, Chicoutimi, 28 novembre 1900, Archives de l'archidiocèse de Québec (à l'avenir: AAQ), Diocèse de Chicoutimi (DC), I, doc. 112; copie aux AEC, Registre, Série A, Lettres, II, ff. 117-119.

¹² André SIMARD, *Les évêques et les prêtres séculiers au diocèse de Chicoutimi, 1878-1968, Notices biographiques*, Chicoutimi, Chancellerie de l'évêché, 1969, 812 p., portr., p. 27-28. Ce monumental ouvrage est d'une rigueur scientifique qui nous étonne souvent; il fournit la liste complète et indique les événements biographiques des évêques et des prêtres séculiers (incardinés et non incardinés) du diocèse. Un supplément annuel d'une soixantaine de pages est publié — le quatrième vient de paraître — et fait part des derniers événements biographiques des membres de ce clergé séculier. Les critiques québécois, généralement en quête de volumes sérieux pour leurs commentaires, ont semblé méconnaître celui-ci.

¹³ Lettre de Bégin à Labrecque, Québec, 3 décembre 1900. AEC, Série 8, Cote 22, vol. 3, P. 34.

¹⁴ Stanislas Beauregard, dit Père Marie, était né à Saint-Césaire, comté de Rouville, le 2 septembre 1865, soit au même endroit que Dom Pacôme Gaboury, mais huit ans avant ce dernier; admis à Oka le 21 novembre 1890, fait profession simple le 8 décembre 1892 et profession solennelle le 15 décembre 1895; arrive à Mistassini le 30 juin 1900; nommé supérieur le 13 novembre suivant, il exerce ses fonctions jusqu'au 17 juillet 1901, alors qu'il est remplacé par Dom Pacôme; retourne à Oka deux mois plus tard et meurt le 29 mars 1936. Voir Archives du monastère de Notre-Dame de Mistassini (à l'avenir: AMND, Mistassini), Registre des choristes, n° 26; ATND, Oka, Registre des choristes, n° 51. Le 30 novembre 1900, il s'était adressé à Labrecque en ces termes: « J'ai la douleur de vous apprendre que j'ai été nommé Supérieur de N.-D. de Mistassini(!) J'en serais inconsolable si ce n'était la pensée que je deviens par là définitivement votre enfant » (cf. lettre, AEC, Série 8, Cote 22, vol. 3, P. 23).

Jean, par lequel les Pères annoncent qu'ils s'adresseront à la législature provinciale, à la prochaine session, aux fins d'être constitués juridiquement,

eux et tous ceux qui feront partie de la communauté, sous le nom de Monastère de Notre-Dame de Mistassini, pour donner l'enseignement industriel, agricole et autre, et établir et maintenir un collège, un couvent, des écoles, un hôpital et des moulins à scie et à farine, des fermes, des beurrieres et fromageries à Mistassini, produire de l'électricité, acquérir et posséder des biens, et être exempts de taxes municipales pour ce qui regarde les biens à eux concédés gratuitement par le gouvernement¹⁵.

Cette pétition l'a un peu surpris, attendu que, dans les diocèses, « l'évêque seul autorise la fondation d'un *collège, couvent et hôpital*, puis quand l'institution est établie *canoniquement*, on la fait incorporer civilement ». Un tel avis semble indiquer l'intention de faire le contraire et un mot d'explication lui serait infiniment utile¹⁶.

Labrecque fit part de son mécontentement à M^{sr} Marois et lui demanda l'opinion de Bégin concernant ce projet de constitution juridique avant que l'autorité diocésaine ait donné son approbation¹⁷.

Le Père Marie Beauregard mentionna à l'évêque que la dette de Mistassini s'élevait à \$27,000; \$17,000 étaient dus à Notre-Dame du Lac et \$10,000 à une compagnie d'assurance sur la vie. Le défrichement de la ferme et le soutien des colons, ceux-ci refusant souvent de rembourser leurs emprunts, expliquent l'endettement considérable; même la Fabrique, écrit-il, n'a pas encore payé ses dettes au monastère. L'abbé d'Oka, à l'occasion d'une récente visite, affirma qu'il n'avait jamais eu l'intention de supprimer la fondation. Le supérieur de Mistassini fait aussi remarquer que l'avis paru dans *le Colon* est une initiative du Père Macaire Rioux et le tout s'est fait à son insu; les diverses constructions mentionnées sont conformes aux formules employées pour ces avis et n'engagent en rien le monastère¹⁸.

Cet état financier apparaissait lamentable à Labrecque qui se demandait « comment on (avait) pu grever cette maison d'une dette » aussi considérable, en huit ans, sans faire plus de progrès. Il ne pouvait croire à une telle situation et accepter cela sans examen, pense-t-il, « c'est risquer de voir Mistassini s'en aller à la banqueroute¹⁹ ».

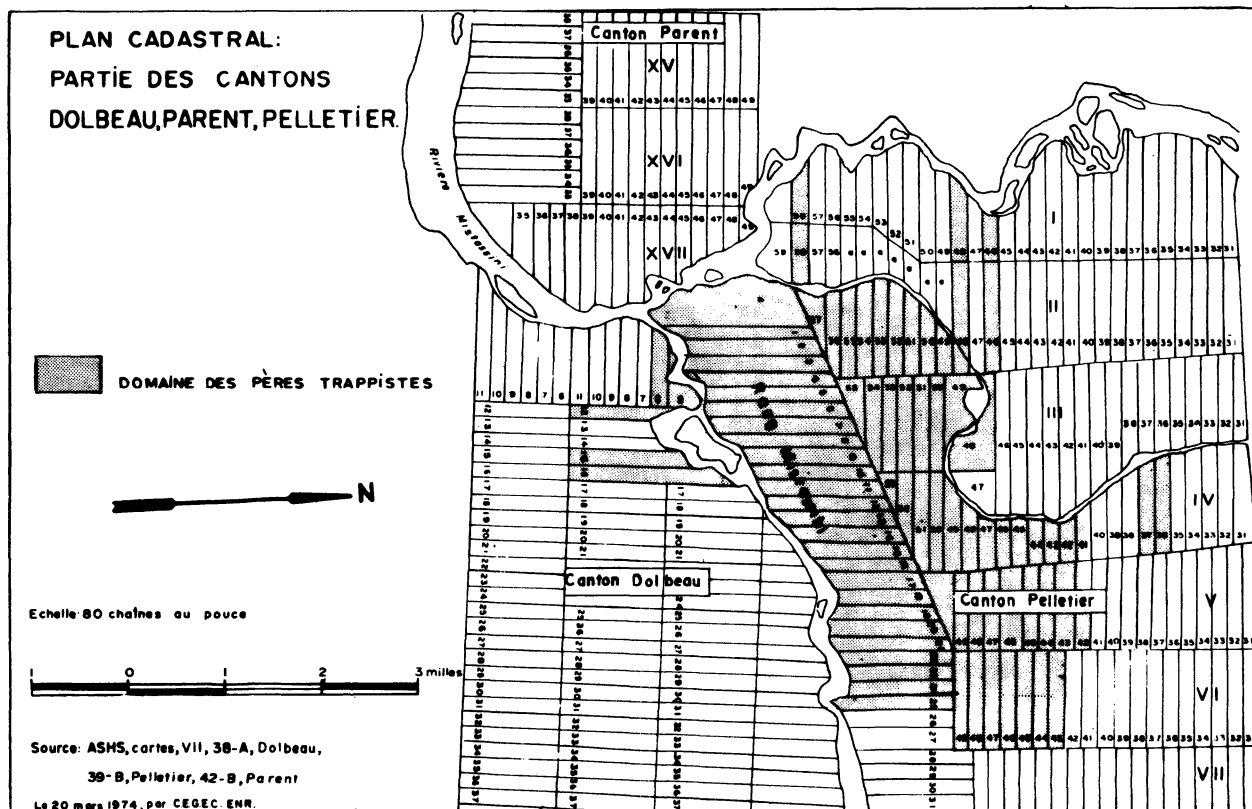
¹⁵ *Le Colon du Lac Saint-Jean* (Roberval), 6 décembre 1900.

¹⁶ Lettre du 6 décembre 1900, AEC, Registre, Série A, Lettres, II, ff. 119-120.

¹⁷ Lettre du 2 décembre 1900, AAQ, DC, I, doc. 114 : « Avez-vous vu, sur les journaux l'avis par lequel les Trappistes de Mistassini demandent leur incorporation à la prochaine session de la législature? (...) Je ne comprends aucunement la manière de procéder de l'abbé d'Oka. Je crois qu'il aurait besoin d'un *monitum* de Son Général, et je ferai en sorte de le lui faire servir s'il continue à jouer le jeu qu'on lui connaît depuis quelque temps. Le Monastère de Mistassini n'a besoin que d'une chose actuellement, c'est de substituer l'esprit religieux à l'esprit mercantile, s'il veut arriver à quelque chose. »

¹⁸ Lettre du 15 décembre 1900, AEC, Série 8, Cote 22, vol. 3, P. 25.

¹⁹ Lettre de Labrecque à Bégin, Chicoutimi, 22 décembre 1900, AAQ, DC, I, doc. 153; il lui envoie, en même temps, une copie de la lettre, destinée à l'abbé général.



Dans la lettre qu'il envoya à l'abbé général, l'évêque mentionna ces impressions et ajouta d'autres remarques personnelles. Malgré cette dette, écrit-il, il n'y a encore qu'un monastère provisoire et, avant longtemps, il faudra construire un monastère régulier et définitif. D'autre part, l'archidiocèse de Québec a fourni \$12,000²⁰, le diocèse de Chicoutimi, \$5,000²¹, le gouvernement de la province, \$10,000²², outre les 6,000 acres de terres offertes par ce dernier en pur don à la fondation²³. Il y a aussi cer-

²⁰ En réalité, il avait donné 15 ou 16 mille dollars, selon M^{re} Bégin (cf. lettre de Bégin au Père Louis de Gonzague Emonet, Québec, 9 mars 1894, AAQ, Registre de lettres, 37, f. 179; le même à Dom Pacôme Gaboury, Québec, 24 octobre 1901, AAQ, DC, I, doc. 148).

²¹ Sur les circonstances qui avaient amené les trappistes à effectuer des quêtes dans ces deux diocèses au cours des années 1893-1894, cf. André Côté, *op. cit.*, p. 112-113.

²² Ce prêt avait été d'abord consenti aux trappistes d'Oka (juin 1881) par la législature provinciale à intérêt annuel de cinq pour cent, la garantie de remboursement ayant été donnée par le Séminaire de Montréal (voir Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, Dossier Trappistes; ATND, Oka, Annales, juin-septembre 1881; *Documents de la session*, vol. 16 (1883), doc. 3: *État des comptes publics de la province de Québec pour l'année financière expirée le 30 juin 1882*, p. 9; *Débats de l'Assemblée législative de la province de Québec*, Alphonse Desjardins éd., vol. 3 (1881), p. 1068; *Journaux de l'Assemblée législative de la province de Québec*, vol. 15 (1881), p. 298). À compter de juin 1887, le monastère d'Oka du assumer la garantie de remboursement (voir Archives judiciaires de Saint-Jérôme (Terrebonne), Greffe de Joseph Girouard, 17 juin 1887); le paiement des intérêts était demandé en 1888, malgré une requête adressée à la Chambre d'Assemblée pour en solliciter l'abandon (voir ATND, Oka, Annales, 1888: *Débats de l'Assemblée législative*..., Desjardins éd., vol. 10 (1888), p. 653-656; *Journaux de l'Assemblée législative*..., vol. 22 (1888), p. 100, 102, 120, 394). En 1890, lorsque débutèrent les démarches en vue d'établir une fondation au Lac Saint-Jean, le premier ministre Honoré Mercier accepta de ne plus exiger le remboursement du capital pourvu que le monastère d'Oka, alors endetté de \$40,000, dépense un même montant pour ladite fondation; cette condition, jugée *sine qua non*, fut acceptée par la maison d'Oka mais ne faisait guère sourire son supérieur (voir lettres suivantes: Marquis à M^{re} Antoine Labelle qui était alors en France, Québec, 21 juillet 1890, Archives nationales du Québec (Ville de Québec), Correspondance de M^{re} Antoine Labelle, boîte n° 3; Dom Antoine Oger à Mercier, été 1890, AMND, Mistassini, Doss. Marquis, I, doc. 6; M^{re} Joseph-Calixte Marquis à M^{re} Elzéar-Alexandre Taschereau, 2 octobre 1890, AAQ, DC, I, doc. 18; Dom Antoine Oger à M^{re} Edouard-Charles Fabre, Oka, 3 décembre 1890, Archives de la Chancellerie de l'archevêché de Montréal, Doss. 470.125, 1877-1896; Mercier à Marquis, 6 février 1891, AMND, Mistassini, Doss. Marquis, I, doc. 34-b). L'annaliste du monastère d'Oka fera, quelques années plus tard, la remarque suivante: « En sommes donc, le gouvernement de Québec n'a rien fait pour N.-D. du Lac, si ce n'est de ne pas exiger les intérêts de cette somme. Ce n'est pas généreux, est-ce même juste après tout ce que nous avons fait pour le bien du pays et nous être si fortement endettés? » (ATND, Oka, Annales, 24 février 1893.) La mauvaise humeur que ressentait maintes fois Dom Antoine à l'égard de la fondation trouve ici son explication la plus vraisemblable.

²³ Les députés de la législature provinciale avaient accordé, en février 1893, un certain octroi de terre n'excédant pas une étendue de 6,000 acres. Cette importante concession fut mentionnée dans la presse: *la Vérité* (18 février 1893), *l'Électeur* (25 février 1893), *le Courrier du Canada* (27 février 1893), *l'Événement* (1^{er} mars 1893) et le journal *The Gazette* (7 février 1893) l'approuvaient, tandis que *le Canadien* (9 février 1893) s'y opposait. Les terres octroyées furent réservées lors de l'arpentage du canton Pelletier et leurs certificats de propriété ont été donnés à Dom Antoine, le 22 mars 1899. Les 60 lots, formant 6,000 acres, étaient répartis comme suit: rang Mistassibi, n° A, 4 à 24, partie sud-ouest du n° 25; rang II, parties nord-est des n° 49 à 57; rang III, n° 49 à 55; rang IV, n° 49 à 53; rang V, n° 42 à 50; rang VI, n° 43 à 49. Les religieux recevront ensuite des certificats de propriété pour des terres achetées des colons ou données par des débiteurs. Ils deviendront ainsi propriétaires des lots suivants: 43 à 48, rang IV, canton Pelletier, en novembre 1896; partie nord-est du n° 25, rang Mistassibi, en mai 1899; 5, 6, 12, 15 et 16, rang X, canton Dolbeau, en 1900 et 1901; 46, 48 et 58, rang I, canton Pelletier; 46, 48 et 58, rang II; 48, rang III; 36, 37, 41 et 42, rang IV, du même canton, de 1902 à 1904. Le nombre de lots, concédés ou achetés, incluant ceux

tain montant qui provient des aumônes particulières. Cette somme de \$27,000 de dons ajoutée aux \$27,000 de dette passive donne un montant de \$54,000 dépensés en huit ans pour la fondation de Mistassini. Avec cela, continue M^{sr} Labrecque, on a construit un moulin à scie, un moulin à farine et défriché une certaine quantité de terre donnée par le gouvernement. Pas de monastère, pas d'église. Étant donné cet état de chose, le prélat en arrivait aux conclusions suivantes: il est nécessaire de placer à la tête de cette maison un homme capable de la gouverner efficacement au point de vue temporel et spirituel; avant de procéder à son érection en prieuré, il est prudent de tirer les comptes au clair et de s'assurer du montant exact de la dette envers Oka; finalement, il conviendrait d'envoyer un visiteur avec plein pouvoir de régler cette affaire financière en s'entendant avec l'Ordinaire et l'abbé d'Oka. L'évêque croit imprudent de recommander à la Sacrée Congrégation l'érection immédiate de Mistassini en prieuré avant le règlement définitif de cette difficulté²⁴.

Dom Jean-Marie Chouteau²⁵ fut nommé délégué spécial pour enquêter sur la situation de Mistassini. Accompagné du Frère Bruno Demers, fondateur du monastère et, à ce moment, procureur à la Trappe d'Oka²⁶, l'abbé de Bellefontaine se rend d'abord visiter M^{sr} Labrecque au début de 1901. Ce dernier le mit au courant de la correspondance échangée

que M^{sr} Joseph-Calixte Marquis avait acquis en octobre 1890, s'élevait donc à 85; 39 d'entre eux seront vendus par la suite aux colons et aux compagnies, et les 46 autres, d'une superficie de 4,654 acres, resteront aux mains des Pères. Voir les sources suivantes: Archives du Palais de justice de Roberval, Bureau de conservation des hypothèques (Division du Lac Saint-Jean ouest), Index des immeubles et Livres de renvoi pour les cantons Pelletier et Dolbeau; *Débats de l'Assemblée législative...*, Desjardins éd., vol. 15 (1893), p. 585-587; *Documents de la session*, vol. 31 (1897), II, doc. 6: *Rapport du secrétaire...*, p. 160; vol. 33 (1900), II, doc. 6: *op. cit.*, p. 234; vol. 34 (1901), II, doc. 6: *op. cit.*, p. 256; vol. 36 (1903), II, doc. 6: *op. cit.*, p. 276; vol. 37 (1904), II, doc. 6: *op. cit.*, p. 268; vol. 38 (1905), II, doc. 6: *op. cit.*, p. 302; *Journaux de l'Assemblée législative...*, vol. 27 (1893), p. 59, 122-123, 156, 264, 368; *Statuts de la province de Québec*, 1893, p. 25. Voir aussi le plan annexé.

²⁴ Labrecque à Dom Sébastien Wyart, Chicoutimi, 22 décembre 1900. AEC, Registre, Série A, Lettres, II, ff. 122-124.

²⁵ Né le 29 juin 1841, Auguste Chouteau, dit Dom Jean-Marie, entraît à l'abbaye de Bellefontaine (Maine-et-Loire) le 2 août 1862; le 25 décembre 1865, il était ordonné prêtre, élu abbé le 5 décembre 1866, à l'âge de 25 ans, il recevait la bénédiction abbatiale le 19 mars 1867, au petit séminaire de Montgazon — à l'endroit où étudiait Dom Antoine Oger — des mains de M^{sr} Angebault, évêque d'Angers. Il exercera cette importante fonction jusqu'à sa mort, survenue le 28 décembre 1929. En 1880, après l'expulsion violente des religieux de son monastère, il fit des démarches pour établir une fondation dans la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes, propriété des sulpiciens depuis le régime français. Après avoir obtenu gratuitement 1,000 arpents de terre en un lieu appelé moulin de la Baie, il y envoya quatre religieux qui fondèrent la Trappe d'Oka, le 30 août 1881; le monastère deviendra prieuré en mai 1887 et abbaye, le 20 août 1891. Dom Jean-Marie approuva la fondation de Mistassini tout en signalant, par ailleurs, à l'abbé d'Oka que le nouvel établissement devait éviter à tout prix l'endettement. Il n'est donc pas étonnant de voir ce personnage désigné pour enquêter sur la situation particulière de Mistassini. Les sources consultées sur ces divers points peuvent être retrouvées dans notre étude: *op. cit.*, p. 68-69 et *passim*.

²⁶ La carrière intéressante de ce personnage (1848-1942), qui a été connu par nombre de moines vivant actuellement aux monastères d'Oka et de Mistassini, est relatée dans André Côté, *op. cit.*, p. 100.

avec l'abbé général et mentionna qu'il désirait le règlement de la dette, une situation financière acceptable, la disparition du magasin dont les profits étaient fort douteux et la nomination de Dom Pacôme Gaboury, prieur d'Oka²⁷, à la direction du nouveau prieuré qui devra également être pourvu d'un personnel qui puisse constituer une bonne communauté²⁸. Les visiteurs acceptèrent ces exigences; Dom Jean-Marie comprit « qu'on ne (faisait) pas de fondations avec des sujets dont la Maison Mère (voulait) se débarrasser²⁹ ». L'abbé d'Oka acquiesça, le 8 avril, aux deux premières conditions, mais la troisième, concernant la nomination de son jeune prieur, qui lui paraissait la plus importante, le mettait dans l'embarras, vu la nécessité d'avoir ce religieux à Oka; il était cependant disposé à faire l'impossible pour donner satisfaction à Labrecque³⁰.

Le jour même de cette acceptation, l'évêque de Chicoutimi publiait un décret érigeant, en cure et paroisse, l'établissement des trappistes de Mistassini³¹, conformément à l'article 9 de l'Acte qui avait constitué

²⁷ Albert Gaboury, dit Dom Pacôme, fils du notaire Joseph-Élie, est né à Saint-Césaire, comté de Rouville, le 23 août 1873; fait ses études commerciales chez les Frères de Sainte-Croix dans son village natal, et ses études classiques, partie au collège de Sainte-Marie de Monnoir, partie au séminaire de Saint-Hyacinthe; admis à la Trappe d'Oka, le 19 mars 1893, le jeune novice de 19 ans « prit pour nom de religion celui de Pacôme, nom qui rappelle les austérités du désert en même temps que la sainteté de la vie et de la doctrine »; prononce ses vœux temporaires le 31 mars 1895, ses vœux solennels, le 10 mai 1898, et reçoit l'ordination sacerdotale le 19 mai courant; secrétaire de Dom Antoine, sous-prieur et prieur; sera nommé supérieur de Mistassini en juillet 1901, élu prieur du même monastère, le 10 février 1904, et abbé d'Oka, le 24 octobre 1913; sera solennellement béni par M^{gr} Bruchési, le 13 novembre suivant; il exercera cette charge jusqu'à sa mort, survenue le 18 juin 1964; « au physique, il tenait de son père sa haute stature et sa fine taille, ses cheveux forts, son teint pâle et son nez aquilin; (tous connurent ses grands yeux noirs) pleins de joie à l'occasion, ou de colère, suivant que le tempérament volontaire et nerveux du père se manifestait, ou que l'hérédité maternelle, riante et primesautière, montait en surface ». Voir AMND, Mistassini, Registre des choristes, n° 27; *Une page nouvelle de l'histoire de la Trappe d'Oka. Élection et bénédiction solennelle du Très révérend Père Dom Pacôme Gaboury, deuxième abbé de Notre-Dame du Lac des Deux-Montagnes, 24 octobre - 13 novembre 1913*, Montréal, Beauchemin (1914); *Le révérend Père Dom Pacôme Gaboury (1913-1964), deuxième abbé de Notre-Dame-du-Lac de la Trappe d'Oka*, décédé le 17 juin 1964, à sa mémoire (s.l.n.d.).

²⁸ Lettre de Labrecque à Dom Jean-Marie Chouteau, Chicoutimi, 7 avril 1901, AEC, Registre, Série A, Lettres, II, ff. 141-142; l'évêque lui mentionna de vive voix et par écrit ces diverses conditions.

²⁹ Lettre de Labrecque à Bégin, Chicoutimi, 9 avril 1901, AAQ, DC, I, doc. 138.

³⁰ Lettre de Dom Antoine à Labrecque, Roberval, 8 avril 1901, AEC, Série 8, vol. 3, P. 10; le Père abbé s'était rendu à Roberval rencontrer Dom Jean-Marie et ne put aller plus loin à cause de son mauvais état de santé; l'évêque lui répondit, le 10 avril : « Je tiens tout particulièrement à la troisième condition, savoir que le Rév. Père Pacôme soit le premier Prieur. Il faut de toute nécessité un homme aussi entendu dans les affaires temporelles que dans la direction spirituelle » (AEC, Registre, Série A, Lettres, II, ff. 142-143). Dom Antoine avait d'abord refusé la cession de Dom Pacôme, disant à Dom Jean-Marie qu'il était plutôt disposé à se démettre si son prieur lui manquait et il offrait de préférence le Frère Bruno (cf. lettre de Dom Jean-Marie à Labrecque, Mistassini, 13 avril 1901, AEC, Série 8, Cote 22, vol. 4, P. 1).

³¹ Décret canonique érigeant en cure et paroisse l'établissement des trappistes du monastère de Notre-Dame de Mistassini, daté du 8 avril 1901, AEC, Registre, Série B, Actes, II, ff. 17-18 : « Nous avons érigé et érigeons par les présentes, en titre de cure et de paroisse, sous l'invocation de Notre-Dame (L'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie) de Mistassini, le territoire suivant : (énumération des 69 lots qui leur appartiennent à ce

juridiquement ce monastère le 28 mars précédent³²; la communauté se voyait accorder ainsi l'exemption des taxes municipales³³ et les titres de propriété pour ses lots tenus jusque-là en fidéicommiss par Dom Antoine³⁴.

Le 9 avril, Dom Jean-Marie et le Frère Bruno arrivaient au monastère de Mistassini. L'abbé de Bellefontaine expliqua à la communauté que le but principal de sa visite était de faire « une enquête sérieuse sur la situation financière de cet établissement, sur ses espérances, ses moyens d'existence, etc., et enfin de voir si l'on peut espérer réussite et s'il y a lieu d'ériger en Prieuré ou peut-être plutôt de supprimer cette maison, si elle ne peut vivre ». Il mentionna les conditions de l'évêque sans préciser toutefois le choix du supérieur qui était déjà fait. La suppression du monastère lui paraissait impossible « à cause des conséquences graves qui en résulteraient »; aussi, recommanda-t-il instamment aux moines de vivre du travail de leurs mains, de la culture des champs et de l'élevage des bestiaux. C'est là que se trouve la sagesse; l'agriculture étant d'ailleurs « depuis le commencement du monde le plus beau, le plus sain, le plus utile des arts ». Or, les religieux, de l'avis de tous, se sont trop livrés au commerce et à l'industrie, d'où les nombreuses difficultés qui en résultent.

moment). Voulons toutefois que la partie de la propriété dudit établissement des trappistes sur laquelle sont construits les édifices religieux, presbytère et autres dépendances, ainsi que le village de la paroisse de Saint-Michel de Mistassini, ne fassent aucunement partie de ladite paroisse de Notre-Dame de Mistassini, mais appartiennent à la paroisse de Saint-Michel de Mistassini. » Le décret canonique entra en vigueur par sa publication dans *La Gazette officielle de Québec*, 1901, I, p. 1209-1210; il fut publié en entier par *La Presse* (Montréal) du 21 mai suivant. Dom Antoine remercia Labrecque de cette érection et ajouta : « Ce sera sinon le salut du moins une grande amélioration au sort de Mistassini » (cf. lettre, Lonsdale R.I., 24 mai 1901, AEC, Série 8, Cote 22, vol. 3, P. 11).

³² Acte 1, Édouard VII, chapitre 88, *Statuts de la province de Québec*, 1901, p. 464-466. La première lecture du Bill n° 114, intitulé : « loi constituant en corporation le Monastère de Notre-Dame de Mistassini », a été faite le 8 mars, la deuxième, trois jours plus tard, et la troisième, le 16 courant. L'article 8, concernant l'exemption des taxes municipales, fut rejeté par 11 voix contre 8; le ministre de l'Agriculture, François-Gilbert Miville-Dechéne, qui s'était élevé en 1893 contre l'octroi des 6,000 acres, Georges Tanguay, nouveau député du Lac Saint-Jean, et Benjamin-Alexandre Scott, maire de la paroisse de Roberval depuis 1893 et représentant la municipalité de Saint-Michel de Mistassini, s'opposèrent à cet article. Cf. *Journaux de l'Assemblée législative de la province de Québec*, vol. 35 (1901), *passim*; *The Canadian parliamentary guide*, 1901, *passim*; *L'Événement*, 15 mars 1901; *Le Colon du Lac Saint-Jean*, 21 mars 1901; Rossel VIE, *Histoire de Roberval, Cœur du Lac Saint-Jean* (Montréal, 1955), 369 p., ill., tabl. (« Publications de la Société historique du Saguenay », n° 15), p. 253, 272-277, 335, 341. Cet ouvrage demeure, à notre avis, la publication la plus sérieuse qui ait été faite par la Société historique du Saguenay.

³³ Cette exemption fut signalée par le procureur général de la province, Horace Archambault, au conseil municipal qui voulait actionner le monastère; une fois l'affaire terminée, l'annaliste concluait par ces mots : « *Qui habet aures audiendi audiatur*. A bon entendeur, salut » (cf. AMND, Mistassini, Annales, 26 mars et 6 août 1901).

³⁴ Dans l'Acte 56, Victoria, chapitre VI, *Statuts de la province de Québec*, 1893, p. 25, qui accorde un octroi de 6,000 acres, on mentionne qu'une personne devra posséder ces lots en fidéicommiss jusqu'à la constitution juridique du monastère; on ne cite pas Dom Antoine, mais c'est à ce dernier que furent accordés les certificats de propriété, le 22 mars 1899; l'abbé d'Oka avait reçu également ces certificats pour les lots achetés par M^{re} Marquis en faveur des trappistes de Mistassini; ces derniers lots, à l'avenir, appartiendront eux aussi au monastère de Mistassini.

Dorénavant, il ne faudra plus être commerçant, ajoute-t-il. Les trappistes, vivement impressionnés, promettent de suivre ces indications, et assistent au départ des visiteurs, le 13 courant³⁵.

Après avoir salué M^{sr} Bégin³⁶ et l'abbé Thomas-Grégoire Rouleau de l'école normale Laval³⁷, qui approuvèrent leurs vues et celles de M^{sr} Labrecque, les délégués se rendirent à la Trappe d'Oka³⁸. Le Père abbé accepta de céder Dom Pacôme, non sans avoir rencontré l'évêque de Chicoutimi à ce sujet. Désormais, on devait assurer l'établissement d'une bonne communauté et préparer l'élection régulière du futur prieur. Le premier point n'offrait pas de difficultés puisque la communauté contenait 17 religieux et, d'après les constitutions et règlements des Chapitres généraux, il suffit d'avoir, avec un supérieur, 12 personnes dont au moins six religieux de chœur, parmi lesquels trois prêtres pouvant confesser³⁹. Quant au deuxième point, les religieux devraient être unanimes pour voter en faveur du sujet demandé par l'évêque⁴⁰.

Le 30 avril, M^{sr} Labrecque demandait au préfet de la Propagande de faire des démarches pour que les religieux de Mistassini choisissent Dom Pacôme comme prieur⁴¹; le même jour, la Sacrée Congrégation de la Propagande donnait son *votum* pour l'érection en prieuré⁴².

³⁵ AMND, Mistassini, Annales, 9-13 avril 1901.

³⁶ Lettre de Bégin à Labrecque, Québec, 15 avril 1901. AEC, Série 8, Cote 22, vol. 3, P. 36.

³⁷ Lettre de Rouleau au même, 15 avril 1901. *Ibid.*, P. 2, n° 2. Né à Saint-Laurent, île d'Orléans, le 29 avril 1851, Thomas-Grégoire Rouleau fit ses études classiques et théologiques à Québec, et fut ordonné prêtre en 1874; d'abord vicaire à Saint-Georges de Beauce, il fut transféré en 1876 à l'école normale Laval de Québec en qualité de sous-principal et devint principal le 31 octobre 1888, succédant à M^{sr} Bégin qui était nommé deuxième évêque du diocèse de Chicoutimi. Il exerça cette fonction jusqu'à son décès le 25 avril 1928. Dans les papiers qu'il nous a laissés, nous pouvons retracer sa longue carrière de professeur et son intérêt soutenu pour les trappistes. Consulté à maintes reprises par Bégin et Labrecque au sujet de cet ordre religieux, ami intime des supérieurs d'Oka et de Mistassini qui ne manquaient pas de le saluer dans leurs fréquentes visites effectuées à Québec, il est considéré comme l'un des fondateurs des monastères de Mistassini et de Saint-Romuald. Voir Archives de l'école normale Laval (Québec), Fonds de M^{sr} Thomas-Grégoire Rouleau, 5 pieds linéaires; les Annales des ATND, Oka, et des AMND, Mistassini, mentionnent souvent son nom; voir aussi Réal BERTRAND, *L'école normale Laval, un siècle d'Histoire, 1857-1957*, Québec, La Société historique de Québec, 1957 (« Cahiers d'histoire », n° 9), p. 22-33, 42-43.

³⁸ Lettre de Dom Jean-Marie à Labrecque, Oka, 19 avril 1901. AEC, Série 8, Cote 22, vol. 4, P. 2.

³⁹ Nous avons fait une analyse des membres de la communauté dans notre étude: *L'ordre de Cîteaux...*, p. 137. L'analyse est faite d'après les registres des choristes et des convers qui nous donnent pour chaque religieux les précisions suivantes: nom, date de naissance; nom du père et celui de la mère; domicile; occupation; dates de l'admission, de vêture (d'oblat et de novice); nom en religion; dates des vœux temporaires et solennels; date de sortie, lorsque c'est le cas (et cela se produisit fort souvent); date de mort.

⁴⁰ Lettre de Dom Jean-Marie à Labrecque, Notre-Dame des Prairies (Manitoba), 27 avril 1901. AEC, Série 8, Cote 22, vol. 3, P. 31.

⁴¹ Labrecque au cardinal Ledochowski, Chicoutimi, 30 avril 1901. AEC, Registre, Série A, Lettres, II, f. 145.

⁴² Lettre rédigée en latin, Rome, 30 avril 1901; copie aux AEC, Registre, Série B, Actes, II, f. 13.

Trois mois plus tard, soit le 17 juillet, Dom Pacôme prenait la direction du monastère de Mistassini⁴³, qui avait encore un avenir incertain. Loin de s'aplanir, les difficultés semblaient augmenter; l'érection du monastère en paroisse canonique n'avait fait qu'aggraver la situation auprès des colons et surtout du conseil municipal⁴⁴, et ne pouvant plus lui apporter d'aide, Dom Antoine voyait avec « la mort dans l'âme cette fondation sur le point de crouler⁴⁵ ».

Le nouveau supérieur pouvait cependant faire des profits immédiats en vendant d'abord les 30,000 billots, coupés au cours de l'hiver sur l'initiative de Dom Antoine, et ensuite, les chutes et le terrain avoisinant. Le bois fut scié au moulin du monastère et transporté à Roberval sur un bateau, loué pour cette occasion. Les ventes furent rares et l'initiative se solda par un échec⁴⁶. Les chutes de la Mistassibi et leur terrain contigu intéressèrent d'abord un ingénieur et industriel de Québec, nommé Paquet. La superficie du terrain, sur la rive droite de la rivière, avait une largeur de 10 arpents; sa longueur, d'un mille environ, était limitée par le quai situé au confluent des rivières et le pont de la Mistassibi, incluant en conséquence l'établissement et le village, excepté l'église, le presbytère et l'école; sur la rive gauche, la même surface couvrait une partie des lots 7, 6, 5, 12, rang X, canton Dolbeau, les trois derniers d'entre eux appartenant à la communauté. Les Pères signèrent une promesse de vente, valable pour un an, et demandèrent \$65,000 pour cette transaction; la proposition fut acceptée par Paquet qui s'attendait même à payer plus cher. Les religieux se proposaient de prendre des actions pour \$40,000 dans la compagnie de pulpe qui devait se former dès le début de la construction du chemin de fer de la Baie James, et d'employer le complément pour construire leur monastère à la rivière aux Rats. On avait d'ailleurs entrepris, à cet égard, le défrichement du lot 45, rang IV, canton Pelletier. En plus d'assurer un site à la communauté qui s'adonnerait à ses activités propres, dans la solitude, une telle somme permettrait de rembourser la dette à la maison mère. « C'était la planche de salut », mais la ligne de chemin de fer, commencée à Roberval, lors d'une importante cérémonie, ne devait pas

⁴³ AMND, Mistassini, Annales, 17 juillet 1901.

⁴⁴ Lettre de Dom Antoine à Labrecque, Oka, 21 juillet 1901, AEC, Série 8, Cote 22, vol. 3, P. 14.

⁴⁵ Le même au même, 26 juillet 1901, *ibid.*, P. 13: « Le Père Pacôme a l'air complètement découragé, et il me semble que la visite du R.P. de Bellefontaine y est pour quelque chose, ou plutôt c'est évident pour moi (...) J'ai envoyé à Mistassini la plupart de mes religieux et tous sont allés s'y décourager l'un après l'autre. Il me semble devant Dieu avoir fait tout ce qui était humainement possible. »

⁴⁶ AMND, Mistassini, Annales, 6 novembre 1900, 26 mai, 17 août et 30 octobre 1901; l'annaliste conclut par ces mots: « Cette campagne si peu heureuse doit servir de leçon et faire comprendre aux Trappistes que ce n'est pas en commerce mais à l'Agriculture qu'ils doivent s'adonner, comme le prescrit d'ailleurs leur Ste Règle. »

dépasser la pointe Scott⁴⁷. L'ingénieur Paquet se désintéressa du projet qui ne connut pas de suite immédiate. Les lots avoisinant le numéro 45, ce dernier étant situé à cinq milles du monastère actuel, connurent, eux aussi, le déboisement, et à compter du 21 novembre 1901, ils formèrent la Grande ferme, dite aussi ferme de Saint-Joseph de Mistassini. Les moines qui travaillaient à cet endroit ne pouvaient se rendre à leur monastère quotidiennement; ils bâtirent donc une maison pour se loger et célébrer leurs offices⁴⁸.

Le Chapitre général de Cîteaux analysa les difficultés « quant au personnel, aux finances et au voisinage du monastère⁴⁹ »; il ne prit aucune décision définitive mais il permit seulement aux religieux d'hiverner à la fondation⁵⁰. M^{re} Labrecque, froissé par cette résolution, faisait remarquer à Dom Pacôme qu'on « était bien loin de l'érection en prieuré » et désirait qu'on se prononce carrément si *oui* ou *non* les Trappistes (voulaient) rester à Mistassini⁵¹. L'archevêque de Québec s'opposait également à l'abandon possible du monastère, car une telle démarche, si elle se réalisait, porterait un coup irrémédiable à cette communauté, et on ne pourrait plus parler des trappistes « comme agriculteurs devant servir de modèles à nos habitants », après avoir reçu des secours « vraiment extraordinaires » du gouvernement provincial et des diocèses de Québec et de Chicoutimi.

Si vous alliez abandonner Mistassini par impossibilité d'y vivre, écrit-il à Dom Pacôme, je serais profondément confus et chagriné d'avoir tant prôné le savoir-faire des Trappistes et d'avoir été jusqu'en France pour les amener ici et les voir enfin aboutir à un fiasco monumental. Et mes diocésains qui ont aidé généreusement à votre fondation, feraient sans nul doute entendre des récriminations et des sarcasmes qui ne vous permettraient plus de vous montrer dans le diocèse de Québec. Comment pourrais-je leur en faire le reproche? Ils auraient parfaitement raison.

⁴⁷ VIEN, *Histoire de Roberval*..., p. 295.

⁴⁸ Sur ce deuxième projet de vente et l'espoir qu'il suscita dans la communauté, cf. AMND, Mistassini, Annales, juin-décembre 1901.

⁴⁹ AMND, Mistassini, Huitième séance, après none, 16 septembre 1901.

⁵⁰ Lettre de Pacôme à Labrecque, Mistassini, octobre 1901, AAQ, DC, I, doc. 145-b; l'évêque de Chicoutimi envoya cette lettre à Bégin avec ces commentaires (cf. *ibid.*, doc. 145-a): « Quelle interprétation lui donnez-vous? Est-ce que vous partagez ma manière de voir, et voyez-vous dans ces demi-mesures en partie double, en France et à Mistassini, autre chose que des *manigances de religieux* pour se ménager le temps de disposer en faveur d'Oka des biens que nous leur avons mis entre les mains, et compromettre tellement la position que nous ne puissions plus rien réclamer quand ils seront partis. »

⁵¹ Labrecque à Pacôme, Chicoutimi, 19 octobre 1901, AEC, Registre, Série A, Lettres, II, f. 158; autre copie aux AAQ, DC, I, doc. 146-c: « Que veut dire cette simple permission du Chapitre général d'hiverner à Mistassini? (...) Que veut dire le renvoi d'un certain nombre de Religieux à Oka? Pour moi, ça tout l'air d'un acheminement déguisé à l'abandon complet de la fondation. Quoiqu'il en soit, je tiens à vous dire que je réserve les droits de tous ceux qui ont donné si largement en faveur de cette fondation, et je ne permettrai pas l'aliénation d'une partie du domaine donné par le gouvernement, avant que le Chapitre général n'ait pris une mesure catégorique. Qu'on se prononce carrément si *oui* ou *non* (...). »

Selon lui, la disparition de Mistassini « aurait un immense retentissement dans (les) diocèses canadiens-français, dans (le) Parlement provincial et dans tout le pays. Et ce ne sera certainement pas à la gloire des Trappistes⁵². »

Le supérieur de Mistassini, quant à lui, s'estimait chanceux de constater qu'on leur permettait de passer l'hiver pour « essayer (de se) réchapper⁵³ ». Au même moment, une vive discussion s'engagea entre ce dernier et l'abbé d'Oka, concernant le produit de la vente des terres qui étaient données au monastère par des débiteurs non solvables. Même si les lots, en question, n'étaient pas compris dans le domaine concédé, qui était, pour sa part, hypothéqué en faveur d'Oka, le Père immédiat désirait obtenir une partie du produit de ces ventes. Son ancien prieur s'en plaignit à l'évêque de Chicoutimi qui donna, évidemment, raison à sa fondation, et la question fut résolue à l'amiable : la Trappe d'Oka absorbait la dette du monastère qui acceptait de payer l'intérêt annuel et de donner le produit de ces ventes de lots, uniquement quand il le pourrait⁵⁴.

Le monastère de Mistassini s'appuyait sur sa maison mère pour survivre et ses difficultés se résolvaient peu à peu lorsque survint le désastre du 23 juillet 1902 : un incendie détruisait les édifices de la Trappe d'Oka en entier ; quelques livres, papiers de comptabilité, annales et objets divers furent sauvés du sinistre. Les pertes étaient évaluées à \$250,000 et les assurances couvraient \$86,000 seulement. Les 125 religieux, qui formaient alors la communauté, s'installèrent provisoirement à l'école d'agriculture qui avait été épargnée, à cause de son éloignement du monastère. M^{gr} Bruchési, archevêque de Montréal, incita ses fidèles à faire l'aumône aux trappistes pour que ces derniers puissent demeurer dans son

⁵² Bégin à Pacôme, Québec, 24 octobre 1901. AAQ, DC, I, doc. 148.

⁵³ Lettre de Pacôme à Labrecque, 4 novembre 1901, AEC, Série 8, Cote 22, vol. 3, P. 42 : « A mon retour la semaine dernière, j'ai trouvé votre *bonne* lettre. Quand je songe que je n'aurais eu qu'à me laisser faire et que ça en aurait été fait de Mistassini. J'estime que c'est déjà quelque chose que l'on nous permette de passer l'hiver c'est-à-dire de temporiser et d'essayer de nous réchapper. Les religieux que j'ai renvoyés ne pouvaient pas rester plus longtemps ici et je suis allé à Oka tout exprès pour en avoir d'autres à leur place. Je viens de recevoir la lettre de Monseigneur l'Archevêque de Québec, qui je vous avoue, m'ahuri un peu. Je vous remercie quand même, car je sais que votre intention est bonne. Le bon Dieu a ses vues en me faisant donner sur les doigts, par ceux qui selon moi devaient m'encourager ! Je fais mon grand possible (...). »

⁵⁴ Sur ce conflit Pacôme-Dom Antoine, cf. lettres suivantes : Pacôme à Labrecque, Mistassini, 16 novembre 1901 (AEC, Série 8, Cote 22, vol. 3, P. 43) ; Labrecque à Dom Antoine, Chicoutimi, 28 novembre 1901 (AEC, Registre, Série A, Lettres, II, ff. 159-160) ; le même à Bégin, 24 novembre 1901 (AAQ, DC, I, doc. 157) ; Dom Antoine à Labrecque, Oka, 20 novembre, 29 novembre et 5 décembre 1901 (AEC, Série 8, Cote 22, vol. 3, P. 3, 4, 17) ; Bégin au même, Québec, 25 novembre 1901 (*ibid.*, P. 5) ; Pacôme au même, Québec, 11 janvier 1902 (*ibid.*, P. 7) ; Dom Jean-Marie au même, Bellefontaine, 27 décembre 1901 (*ibid.*, P. 6) ; Labrecque à Dom Jean-Marie, 17 janvier 1902 (AEC, Registre, Série A, Lettres, II, ff. 160-161).

diocèse⁵⁵. Le nouveau monastère, occupé le 30 septembre 1905⁵⁶, sera consumé à nouveau, dans la nuit du 26 au 27 décembre 1916⁵⁷. Les assurances versèrent \$74,978 pour ce deuxième désastre et la communauté devra s'endetter pour construire les édifices que nous voyons aujourd'hui⁵⁸.

Le mois suivant le premier incendie, Dom Antoine recommandait tout particulièrement sa fondation à l'évêque de Chicoutimi⁵⁹, et, aux Pères du Chapitre général de Cîteaux, où s'était rendu pour la première fois Dom Pacôme⁶⁰, il promettait « de ne rien réclamer de la dette (...) de Mistassini, ni même des intérêts, tant que cette maison n'aurait pas de ressources suffisantes⁶¹ ». Les supérieurs de l'ordre décidèrent cependant de surseoir à son érection canonique en prieuré, souhaitant une réunion complète de la communauté, dont une partie vivait déjà continuellement à la Grande ferme⁶².

Le Chapitre général se pencha également, avec beaucoup de soin, sur l'épineuse question des congrégations religieuses de France, qui résultait elle-même de l'affaire Dreyfus. Les congrégations, au nombre de 3216, devant demander leur autorisation depuis le 2 juillet 1901, verront 20,000 de leurs membres expulsés en quelques années. Aucune congrégation de femmes ne sera reconnue et parmi les cinq congrégations d'hommes à recevoir l'autorisation, demandée pourtant par chacune d'entre elles, se trouvera celle des trappistes⁶³. Au moment où se tenaient les assises du Chapitre général, l'incertitude et la crainte régnaient du côté des

⁵⁵ Circulaire du 26 juillet 1902, *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection*, vol. 13 (1897-1905), p. 497-498. Les religieux d'Oka demandèrent des secours à M^{gr} Bégin, cf. lettre de Dom Antoine à Bégin, Montréal, 25 juillet 1902 (AAQ, PP. T., I, doc. 70); Frère Aurélien au même, Oka, 1902 (*ibid.*, doc. 60). Sur le désastre lui-même, cf. AMND, Mistassini, Annales, 27 juillet et 3 août 1902; ATND, Oka, Annales, 23 juillet 1902 - février 1903.

⁵⁶ ATND, Oka, Annales, 30 septembre 1905.

⁵⁷ *Ibid.*, 27 décembre 1916.

⁵⁸ *Ibid.*, janvier et mars 1917, septembre 1918, 15 août 1921.

⁵⁹ Lettre du Père Colomban, prieur d'Oka, à Labrecque, 12 août 1902. AEC, Série 8, Cote 22, vol. 3, P. 28.

⁶⁰ AMND, Mistassini, Annales, 21 août 1902.

⁶¹ AMND, Mistassini, Dixième séance, après none, 16 septembre 1902.

⁶² Lettre de Pacôme à Labrecque, Mistassini, 11 octobre 1902, AEC, Série 8, Cote 22, vol. 3, P. 48; AMND, Mistassini, Annales, 4 octobre 1902.

⁶³ Les ouvrages écrits sur cette question ou qui en parlent sont fort nombreux; nous avons consulté pour les besoins de notre recherche: DANIEL-ROPS, *Histoire de l'Église du Christ*, t. VI: *L'Église des Révolutions*, vol. 2: *Un combat pour Dieu*, Paris, Librairie Arthème Fayard, (1963), p. 179-187; A. LATREILLE et R. RÉMOND, *Histoire du catholicisme en France, La période contemporaine*, Paris, Éditions Spes, (1964), p. 488-505; Thomas MERTON, *Aux sources du silence*, trad. de l'anglais par Jean Stiénon du Pré, (Paris), De Brouwer, (1952), *passim*; Paul NOURRISSON, *Histoire légale des congrégations religieuses en France depuis 1789*, Paris, Recueil Sirey, 1928, 2 vol., II, p. 57-126; Pierre SORLIN, *Waldeck-Rousseau*, Paris, Colin, 1966, p. 423-450.

catholiques et l'espoir apparaissait chez les anticléricaux. Les supérieurs de Cîteaux proposèrent à leurs membres menacés d'émigrer de préférence dans les pays voisins, pour éviter de grandes dépenses et retourner, ensuite, facilement dans leur patrie si le gouvernement devenait moins radical⁶⁴. Ils acceptèrent par ailleurs d'envoyer au Canada une communauté d'hommes et deux communautés de femmes. La première quitta Bonnetcombe, s'établit à Rogersville (Nouveau-Brunswick) et fonda le monastère de Notre-Dame du Calvaire, le premier novembre de la même année; cette paroisse reçut en outre la communauté entière de Vaise (diocèse de Lyon), qui fonda la maison de Notre-Dame de l'Assomption de l'Acadie⁶⁵.

La prieure du monastère de Bonneval (diocèse de Rodez), Mère Lutgarde, désira, au début, établir une colonie sur une île, située en face du domaine des Pères de Mistassini⁶⁶, mais elle choisit le site de Saint-Romuald, non loin de Lévis, sur l'invitation de l'abbé Charles-Philippe Richard, pasteur de la paroisse depuis 1898. Le 24 novembre 1902, en présence de Dom Antoine, responsable des nouveaux établissements, les premières cisterciennes du Canada, au nombre de 10, s'installèrent dans une maison acquise d'un épicier du village⁶⁷. Leur monastère fut construit et béni solennellement le 9 août 1903; l'abbé Thomas-Grégoire Rouleau, de l'école normale Laval, prononça alors le sermon⁶⁸. La révérende Mère Marie-Joseph, sous-prieure à Bonneval, fut nommée supérieure de la fondation et le Père Cléophas Roy, dit Desjardins, quatrième supérieur de Mistassini, se rendit exercer les fonctions d'aumônier jusqu'en 1907⁶⁹. Le

⁶⁴ AMND, Mistassini, Annales, 4 octobre 1902; au retour de son voyage, Dom Pacôme réunit la communauté au Chapitre pour faire «le très intéressant récit de son pèlerinage à Cîteaux»; l'annaliste peut donc nous relater les principales décisions qui ont été prises à cette assemblée annuelle.

⁶⁵ Alphonse ARSENEAULT, *Les trappistes en Acadie, leur mission, leur histoire, leur avenir*, Rogersville, Monastère de Notre-Dame du Calvaire, (1957), p. 95-124.

⁶⁶ M^{re} Labrecque, propriétaire de l'île, lui en avait fait l'offre, car, le pouvoir d'eau de la Mistassini pouvait favoriser la fabrication du chocolat, mais l'absence de défrichement et de communications rendait impossible l'établissement de la communauté féminine en cet endroit; la religieuse s'était rendue visiter les lieux le 9 août 1902. Sur ce projet, cf. lettre de Dom Antoine à Labrecque, Oka, 21 juillet 1901 (AEC, Série 8, Cote 22, vol. 3, P. 14); le même au même, 26 juillet 1901 (*ibid.*, P. 13); Labrecque à Dom Antoine, Chicoutimi, 24 juillet 1901 (AEC, Registre, Série A, Lettres, II, f. 148); AMND, Mistassini, Annales, 9 août 1902.

⁶⁷ AMND, Mistassini, Annales, 4 octobre, 21 novembre et 24 novembre 1902.

⁶⁸ Thomas-Grégoire ROULEAU, *Sermon prononcé à la bénédiction du monastère des cisterciennes réformées, sur la rivière Eichemin, dimanche, le 9 août 1903*, Québec, Dussault et Proulx, 1903; voir aussi (F. M. GILDAS), *L'ordre de Cîteaux et le monastère de Notre-Dame du Bon-Conseil à Saint-Romuald, P.Q.*, Moncton, L'Évangéline, 1920.

⁶⁹ Cléophas Roy, dit Desjardins, appelé Père Cléophas, naquit à Saint-Pascal de Kamouraska, le 15 mars 1840; fait ses études classiques au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, étudie le droit à Montréal et entre dans la Compagnie de Jésus qu'il quitte 12 ans plus tard; enseigne les sciences et la musique (il était violoniste) au séminaire de Rimouski; fait ses études de génie civil et reçoit son diplôme d'arpenteur, le 11 janvier 1881. Il s'associe

monastère de Notre-Dame du Bon-Conseil, renommé pour la qualité de son chocolat, fut constitué juridiquement, le 2 juin 1904, par l'Acte 4, Edouard VII, chapitre 88⁷⁰; en 1927, il sera érigé en abbaye et Dom Pacôme ira célébrer la cérémonie de l'investiture canonique de la révérende Mère de la Charité, première abbesse de cette maison⁷¹.

Après cet important Chapitre général de 1902, l'érection de Mistassini en prieuré devint une question de formalité, et la communauté, qui avait dû traverser ces pénibles moments d'incertitude, entrevoyait déjà de meilleurs lendemains. Au cours de l'année, les récoltes avaient été abondantes: la Grande ferme produisait 10,000 bottes de foin, celle du monastère, 5,000; quant au grain, la première donnait 600 minots, et la seconde, 500; développements certes rapides, puisqu'en 1897 la fondation devait acheter le foin et l'avoine⁷².

Le 23 mai 1903, Dom Edmond Obrecht, quatrième abbé de Gethsemani, visitait le monastère pour examiner la situation⁷³, et son rapport favorable⁷⁴ fut présenté au Chapitre général qui accepta, le 16 septembre suivant, l'érection canonique en prieuré, devant Dom Pacôme qui s'était rendu, encore une fois, participer aux délibérations⁷⁵. Le procureur des cisterciens à Rome, le Père Benoît, ayant rencontré M^{sr} Labrecque qui

avec un de ses amis pour arpenter dans l'ouest canadien et tous deux signent, à cet effet, un contrat de 60 à 70,000 dollars. Après la mort de son collègue, Desjardins distribue ses instruments d'arpentage et rentre à la Trappe d'Oka, le 13 juillet 1885; fait profession simple le 15 août 1887, et profession solennelle, le 5 octobre 1890; ordonné prêtre le 14 mars 1891; le 26 août 1893, il se rend au monastère de Notre-Dame des Prairies pour venir en aide à cette communauté naissante par sa connaissance du pays et celle de la langue anglaise; retourne à Oka, le 31 juillet 1894; supérieur de Mistassini (15 mars 1899 - 13 novembre 1900), premier aumônier des trappistes de Saint-Romuald (28 novembre 1902 - juillet 1907); meurt à Oka, le 2 juillet 1924, à l'âge de 84 ans. Sur ce personnage, cf. AMND, Mistassini, Registre des choristes, n° 22; Écrits du Frère Albéric, notice sur le Père Cléophas, 15 ff.; ATND, Oka, Registre des choristes, n° 13; notice sur le Père Cléophas, 1 page dactylographiée à interligne simple.

⁷⁰ *Statuts de la province de Québec*, 1904, p. 370-372.

⁷¹ ATND, Oka, Annales, 26 octobre 1927.

⁷² AMND, Mistassini, Annales, 31 décembre 1902.

⁷³ *Ibid.*, 23 mai 1903.

⁷⁴ *Ibid.*, 21 janvier 1904; lettre de Dom Edmond Obrecht à Labrecque, Gethsemani, 24 juillet 1903, AEC, Série 8, Cote 22, vol. 3, P. 30: «Pour ce qui regarde le petit monastère, j'ai été bien édifié grâce surtout au Rév. Père Pacôme. C'est un supérieur modèle qui a bien souffert à Mistassini mais qui fait et fera son devoir jusqu'au bout. Je ferai tout ce que je pourrai pour ce cher monastère.»

⁷⁵ AMND, Mistassini, Dixième Chapitre général de l'ordre des Cisterciens réformés ou de la Stricte observance, tenu à l'abbaye de Cîteaux, du 12 au 18 septembre 1903, séances des 14, 15 et 16 septembre; Annales, août et septembre 1903; sur les dernières discussions relatives au prieuré, cf. lettres suivantes: Labrecque à Dom Jean-Marie Chouteau, Chicoutimi, 29 juin 1903 (AEC, Registre, Série A, Lettres, II, f. 212); le même à Dom Edmond Obrecht, 16 juillet 1903 (*ibid.*, f. 214); le même à Dom Antoine, 23 juillet 1903 (*ibid.*, f. 216); Dom Jean-Marie Chouteau à Labrecque, Bellefontaine, 13 juillet 1903 (AEC, Série 8, Cote 22, vol. 4, P. 4); Dom Antoine au même, Oka, 20 juillet 1903 (*ibid.*, vol. 3, P. 20); Dom Pacôme au même, Roberval, 26 août 1903 (*ibid.*, vol. 3, P. 50).

effectuait, au même moment, son deuxième voyage *ad limina*⁷⁶ et qui donnait un nouveau *votum*, présenta le dossier de Mistassini à la Sacrée Congrégation de la Propagande qui l'analysa⁷⁷ et, le 20 novembre, Pie X, chef de l'Église depuis trois mois⁷⁸, signalait la Bulle pontificale de l'érection canonique en prieuré du monastère de Mistassini. Le document fut envoyé à l'abbé d'Oka⁷⁹ qui le fit parvenir à Dom Pacôme, et par sa lecture au Chapitre, le 1^{er} janvier 1904, la fondation de Mistassini devenait prieuré⁸⁰. Cette heureuse nouvelle fut annoncée à Labrecque⁸¹ et à Bégin⁸², et de toutes parts arrivèrent des lettres de félicitations⁸³. Le 10 février, Dom Pacôme était élu prieur à l'unanimité avec cinq voix⁸⁴. Le monastère de Notre-Dame de Mistassini entrait donc dans une phase nouvelle.

* * *

Les nombreuses discussions soulevées autour du monastère de Mistassini, durant les trois premières années du XX^e siècle, nous montrent la grande prudence des autorités cisterciennes vis-à-vis leurs nouveaux établissements. On se souvenait sans doute des deux échecs majeurs qu'on avait essuyés au Québec, quelque vingt-cinq ans auparavant dans des

⁷⁶ André SIMARD, *Les évêques et les prêtres séculiers au diocèse de Chicoutimi*, ..., p. 32.

⁷⁷ Lettre du Père Benoît à Dom Pacôme, reçue par ce dernier le 12 novembre 1903; contenu mentionné dans AMND, Mistassini, Annales, 12 novembre 1903.

⁷⁸ DANIEL-ROPS, *Histoire de l'Église du Christ*, t. VI: *L'Église des Révolutions*, vol. 2: *Un combat pour Dieu*..., p. 86.

⁷⁹ ATND, Oka, Annales, 18 décembre 1903: «L'événement le plus important de ce mois de décembre a été la réception de Rome de la Bulle érigeant canoniquement le monastère de N. D. de Mistassini. Cette nouvelle était impatientement attendue depuis le Chapitre général et ardemment désirée par les autorités ecclésiastiques de Québec et de Chicoutimi.»

⁸⁰ AMND, Mistassini, Annales, 1^{er} janvier 1904: «Et maintenant cette date du 1^{er} janvier 1904 sera une date à jamais mémorable dans les annales du Prieuré de N.D. de Mistassini. Elle sera la date, la marque, le point de départ d'une vie nouvelle, plus conforme à la Ste Règle, plus parfaite et plus monastique.» Aux ATND, Oka, Annales du même jour, nous lisons la réflexion suivante: «Cet événement comble de joie, non seulement les religieux qui se sont dépensés sans compter pour cette fondation, mais aussi les amis et protecteurs de l'établissement.»

⁸¹ Lettre de Pacôme à Labrecque, Prieuré de N.-D. de Mistassini, 2 janvier 1904, AEC, Série 8, Cote 22, vol. 3, P. 51: «Mistassini a eu ses étrennes, depuis hier, nous sommes en Prieuré. Notre Révérend Père Procureur à Rome, m'a appris votre heureuse intervention. Veuillez recevoir Monseigneur tous nos remerciements et croire à notre gratitude et notre religieuse soumission (...) Nous ne sommes pas sans appréhension pour l'avenir, mais nous sommes religieux et comme tels, devons donner cet exemple de confiance en la Providence.»

⁸² Pacôme à Bégin, Mistassini, 5 janvier 1904, AAQ, PP. T., I, doc. 71: «Je me fais un devoir en même temps qu'un plaisir d'annoncer à Votre Grandeur que Mistassini est enfin érigé en Prieuré. C'est fait depuis le premier de l'an. Cet événement signifie bien des choses: d'abord que nous resterons au pays. Ensuite que ce sera au prix de grands sacrifices. Il n'y a rien pour la pauvre nature dans ce pays de frimats. Mais nous nous souviendrons que nous sommes ennemis de la nature. Nous lui ferons la guerre. Notre caserne de monastère, nous aide passablement. Espérons que des jours meilleurs se lèveront pour ce pauvre Mistassini. C'est donc, au nom du jeune Prieuré, que je viens de nouveau, vous remercier pour votre bienveillance à notre égard et à vos bienfaits passés.»

⁸³ AMND, Mistassini, Annales, 12 janvier - 21 janvier 1904.

⁸⁴ *Ibid.*, 10 février 1904; cette cérémonie avait duré quatre heures.

régions de colonisation⁸⁵, et on voulait éviter des efforts qui n'eussent pas de lendemain. Les prélats des diocèses de Québec et de Chicoutimi, fortement intéressés par la colonisation et l'œuvre, déjà prouvée en Europe, de ces moines-agriculteurs, devaient encourager l'établissement de Mistassini et s'opposer, avec vigueur, à tout projet d'abandon. Ils espéraient, sans nul doute, qu'un enseignement agricole serait offert à la population, mais ils voulaient aussi démontrer — en prenant les moines comme exemple — que le succès et le bonheur de chaque jour se retrouvent principalement chez ceux qui s'adonnent à ce dur et noble métier de défricheur. Cette conception du terroir, si bien présentée dans les lettres épiscopales des prélats québécois, permettra à la colonisation de suivre son cours, et les projets d'envergure du clergé seront en grande partie réalisés. Dans un tel contexte, où le terroir est le gardien de la Foi, de la langue et des valeurs traditionnelles, il n'est donc pas étonnant de voir ce même clergé soutenir les établissements religieux qui préconisent les bienfaits de l'agriculture.

L'appui constant qu'offraient les prélats de Québec et de Chicoutimi aux moines de Mistassini s'explique clairement dans cette perspective. Leur monastère, une fois érigé en prieuré, connaîtra des transformations profondes au cours des décennies suivantes, et le Chapitre général de Cîteaux l'érigera en abbaye titulaire, le 14 septembre 1935. C'était la reconnaissance officielle de tous les efforts, faits depuis déjà une quarantaine d'années, par quelque 231 religieux, pour s'accrocher au sol souvent aride de cette région.

André CÔTÉ, L. ès L., M.A., D.E.N.S.,
Professeur d'Histoire,
Département des Sciences humaines,
Université du Québec à Chicoutimi.

⁸⁵ Il s'agit des établissements effectués à Sainte-Justine de Dorchester (1862-1872) et à Saint-Pierre de La Patrie, comté Compton (1880-1882). Nous avons longuement analysé cette question dans notre étude: *L'ordre de Cîteaux...*, p. 36-66.